# Agent placé en congé de maladie. Démission

## Revue - Fonction Publique Territoriale

### Source - Jurisprudence

Aucune disposition législative ou réglementaire ne fait obstacle à l'acceptation par l'employeur d'une démission d'un agent placé en congé de maladie, ni ne fait obligation à l'administration de proposer à un de ses agents démissionnaire un aménagement de poste ou une autre affectation (CAA Marseille, 22 février 2022,

*Mme B.*

, n° 20MA03572).